Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments

Dans le cadre de notre démarche qualité et conformément aux valeurs de notre entreprise, GSK SGP est engagé dans une démarche qualité en matière d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion de nos médicaments. Cette démarche garantit l'adéquation de nos activités de promotion avec l'éthique médicale, la déontologie et la réglementation (Code de la Santé Publique, Loi d'encadrement des avantages et <u>Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments</u>)

Depuis février 2023, GSK SGP est certifié par notre organisme certificateur AFNOR pour son activité d'Information Promotionnelle sur les médicaments.

